

SECTION 08

Physique de la matière complexe et du vivant

Préambule

Il est important de rappeler qu'il n'existe pas un profil unique de chercheur ou chercheuse, comme il n'existe pas une manière unique de conduire sa carrière scientifique. Par conséquent, les critères indiqués ci-dessous sont donnés à titre indicatif, et ne constituent pas une grille d'analyse fixe ; la section veille en outre à appréhender les parcours particuliers. Les candidats sont invités, s'ils le souhaitent, à mentionner les événements ayant affecté leur parcours professionnel.

S'agissant de concours ou de promotions contingentées, les chances de succès dans les différentes phases (audition par la section, admissibilité) d'une candidature particulière ne peuvent être appréciées que de manière comparative au sein de l'ensemble des dossiers ayant des thématiques similaires. A niveau scientifique équivalent, la section prend en compte l'équilibre entre thématiques. Elle veillera à prendre en compte les spécificités de différents types d'activité.

La section rappelle l'importance que le CNRS accorde à une évaluation compatible avec les objectifs d'une science ouverte. Les recommandations correspondantes peuvent être retrouvées dans le document trouvable sur le site <https://www.cnrs.fr/fr/cnrsinfo/science-ouverte> et sont prises en compte par la section. De façon similaire, en cohérence avec la stratégie nationale bas carbone du CNRS, la multiplication des séjours courts à l'étranger (par exemple participation à des conférences, à des jurys) n'est pas considérée comme déterminante. La reconnaissance internationale est un élément essentiel de l'évaluation mais est entendue par la section de façon globale comme l'impact international des contributions et des activités les plus significatives : distinctions ou invitations à l'étranger reçues à titre personnel ou par des collaborateurs ou des personnes encadrées, conférences, articles de revue, chapitres de livre, animation de réseaux de recherche internationaux, organisation de conférences internationales de référence, participation à des instances internationales.

De façon générale, la section s'efforcera de réaliser une évaluation qualitative des dossiers, il est donc préférable de bien mettre en évidence l'importance des contributions et activités principales plutôt que de se référer à des indicateurs numériques.

Pour les changements de grade, les candidats et candidates veilleront à mettre en évidence l'évolution de leur dossier - en termes d'avancées scientifiques comme d'investissement collectif – depuis leur promotion précédente.

Recrutement et promotion des chercheurs :

Accès au corps des chargés de recherche (CRCN)

Pour le recrutement dans le corps des chargés et chargées de recherche, la section identifie le potentiel à long terme des candidatures via deux critères principaux :

- la qualité et l'originalité des contributions scientifiques ;
- l'autonomie scientifique.

Elle examine également avec attention la pertinence de leur programme de recherche, l'adéquation de leurs compétences à ce programme, et l'insertion du programme dans une démarche collective de recherche. La mobilité thématique ou géographique depuis la thèse est favorablement perçue.

Avancement au grade CRHC

Le grade « Hors classe » s'adresse aux chercheurs et chercheuses suffisamment avancés dans la carrière de CRCN, et dont l'activité atteste en particulier :

- d'une production scientifique de qualité ;
- d'un investissement dans l'animation scientifique.

Accès au corps des directeurs de recherche (grade DR2)

Pour le recrutement des directeurs et directrices de recherche, la section adopte des exigences accrues par rapport au recrutement des chargés et chargées de recherche sur les critères de qualité, d'originalité et de profondeur de la production scientifique. Des preuves de maturité scientifique sont recherchées dans les dossiers de candidature. Par ailleurs, la section est sensible à la qualité des engagements des candidats et candidates au bénéfice de la communauté scientifique (par exemple encadrements, animation, responsabilités collectives) et au-delà (transfert, médiation, valorisation). Le rayonnement national et international personnel ou collectif constitue également un critère examiné avec attention. Pour illustrer ces différents aspects dans les dossiers, il est important de ne pas se restreindre à des aspects purement quantitatifs.

Accès au corps des directeurs de recherche (grade DR1)

Le grade de DR1 s'adresse à des chercheurs et chercheuses confirmés, qui, avec des expressions variées selon leur domaine d'activités, ont réussi au cours des années à générer une dynamique autour d'eux, à jouer un rôle de force d'entraînement pour un ensemble de collaborateurs, voire une communauté de chercheurs plus large.

Par rapport au grade de DR2, un niveau d'exigence plus élevé est appliqué pour évaluer la qualité de la production scientifique des candidats et candidates. Un rayonnement scientifique dépassant les frontières disciplinaires, une reconnaissance internationale et une capacité de développement de nouvelles thématiques ou stratégies de recherche sont recherchés. Une attente plus forte se retrouve également en ce qui concerne le niveau de prise de responsabilités, d'implications dans la communauté scientifique et dans l'animation scientifique.

Accès au grade DRCE

Le grade de DRCE est accessible à des chercheurs et chercheuses ayant porté les exigences du grade de DR1 à un niveau qui les distingue clairement à l'échelle nationale et internationale

Evaluation des chercheurs et chercheuses :

L'évaluation des chercheurs et chercheuses repose d'abord sur l'impact scientifique de leurs travaux de recherche. Elle prend également en compte les autres dimensions de l'activité scientifique comme la diffusion, la valorisation ou le transfert des connaissances et les responsabilités d'animation ou de direction, etc.

Evaluation des CR

Les critères de base de l'évaluation des chargés et chargées de recherche sont ceux avancés pour leur recrutement et leur promotion. La liste indicative, mais ni exhaustive, ni exclusive, des éléments du dossier qui sont examinés avec attention est la suivante :

- qualité et originalité de la production scientifique ;
- autonomie scientifique ;
- avancée du projet de recherche présenté lors du recrutement ;
- intégration des activités de recherche dans le laboratoire ;
- participation à la vie scientifique du laboratoire et/ou de la communauté.

Evaluation des DR :

Les critères de base de l'évaluation des directeurs et directrices de recherche sont ceux avancés pour leur recrutement et leur promotion. La liste indicative, mais ni exhaustive, ni exclusive, des éléments du dossier qui sont examinés avec attention est la suivante :

- qualité, originalité et portée de la production scientifique ;
- originalité du programme de recherches ;
- ouverture thématique ;
- rayonnement national et international ;
- direction de recherches ;
- qualité d'animation scientifique ;
- prise de responsabilités.